

Modalités de financement

1. Caractère de la Formation

Cette formation relève du développement des compétences sans certification. Elle ne permet donc pas la mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

2. Les financements possibles

Financement par l'entreprise: prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences.

OPCO : certaines branches financent les actions de montée en compétences même non certifiantes.

Financements internes entreprise: budgets RH, cohésion d'équipe, management, QVCT...

Financement individuel : paiement direct par le participant (possibilité d'échelonnement selon conditions internes).

Financements publics locaux (sous conditions) : possible uniquement sur prescription professionnelle ou dispositif d'accompagnement.

3. Financements non éligibles

CPF non mobilisable.

Projet Transition Pro non mobilisable.

4. Démarches pour une prise en charge OPCO

Demande effectuée par l'entreprise avant le début de la formation.

Transmission du devis et de la convention de formation.

Validation par l'OPCO selon ses règles internes.

Remboursement sur présentation de la facture et de l'attestation de présence.

5. Contacts utiles

L'équipe de Saint-Aspais se tient à votre disposition pour répondre aux questions liées dans le financement.

Campus Saint-Aspais – Service Formation Continue
formation.continue@institutionsaintaspais.fr
tel : 01 60 56 59 59